

<b>Epreuves Interclubs par</b>			
<b>Entreprise</b>	<b>LA REPRISE</b>		<b>Lieu : Les Volcans Date : 22 mars 2025</b>
<b>REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE</b>			
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>			
<p>Compétition ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise affiliées de la Ligue Auvergne' Les joueuses et /ou joueurs composant les équipes doivent être membres de l'association, à jour de la visite médicale. (Ils devront être soit licenciés de leur AS d'Entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet). Les AS peuvent engager plusieurs équipes.</p>			
<b>ORGANISATION DE L'EPREUVE</b>			
<p>Les équipes des divisions 1, 2 et 3 sont composées de 6 joueurs; pour les autres divisions, les équipes comptent 4 joueurs. Dates et lieux des rencontres: Elles doivent se dérouler le jour inscrit au calendrier. Le responsable de l'organisation propose un (ou des) lieu de rassemblement. Toutefois, si, pour une rencontre déterminée, les 2 capitaines en sont d'accord, ils peuvent demander à l'organisateur de choisir eux-mêmes, une autre date (impérativement avant celle du calendrier), et /ou un autre lieu. L'épreuve se déroule sur 2 tours: 1er tour: demi-finales; 2ème tour: finales ( grandes et petites). Le vainqueur de la poule 1 remporte le challenge, les vainqueurs des autres poules gagnent, pour la saison suivante, le droit d'accéder à la poule supérieure. Les perdants des petites finales sont rétrogradés, pour la saison suivante, dans la division inférieure.</p>			
<b>FORME DE JEU</b>			
<p>MATCH-PLAY/BRUT La composition des équipes se fait dont l'ordre des lindex (cf feuilles de match). Pour les 9 premiers trous: formule Greensome. Pour les 9 derniers trous : individuel. Comptage des points : 3 (2) points à partager sur les greensomes, 6 (4) points à partager sur les individuels. En cas d'égalité dans une partie, partage des points. En cas d'égalité sur l'ensemble c'est le nombre de victoire en individuel qui est pris en compte s'il y a encore égalité on prend en compte les résultats généraux, puis des individuels, puis des greensomes.</p>			
<b>ENGAGEMENTS</b>			
<p>Les associations devront confirmer l'engagement de leurs équipes avant le 12 mars par mail au responsable de l'organisation de LA REPRiSE, Les poules seront constituées début mars et publiées sur le site du golf d'entreprise de la Ligue. Chaque joueur devra s'acquitter auprès du club organisateur d'un droit de jeu de 30 € . Un droit d'engagement de 12 € par équipes est dû au Comité Territorial et doit être acquitté avant le début des rencontres.</p>			
<b>COMITE DE L'EPREUVE</b>			
<p>Le Comité de l'Epreuve est composé du responsable de la rencontre et d'un représentant du club qui reçoit. Si un membre du Comité Territorial est présent, il sera intégré au comité d'épreuve,</p>			
<b>RESULTATS</b>			
<p>Les résultats seront diffusés sur le site Internet du Comité Territorial des Pays d'Auvergne - onglet Golf d'Entreprise</p>			